

Politique d'industrialisation dans le canton du Valais

Autor(en): **Roh, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **40 (1960)**

Heft 4-5: **Aménagement du territoire travaux publics**

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887521>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

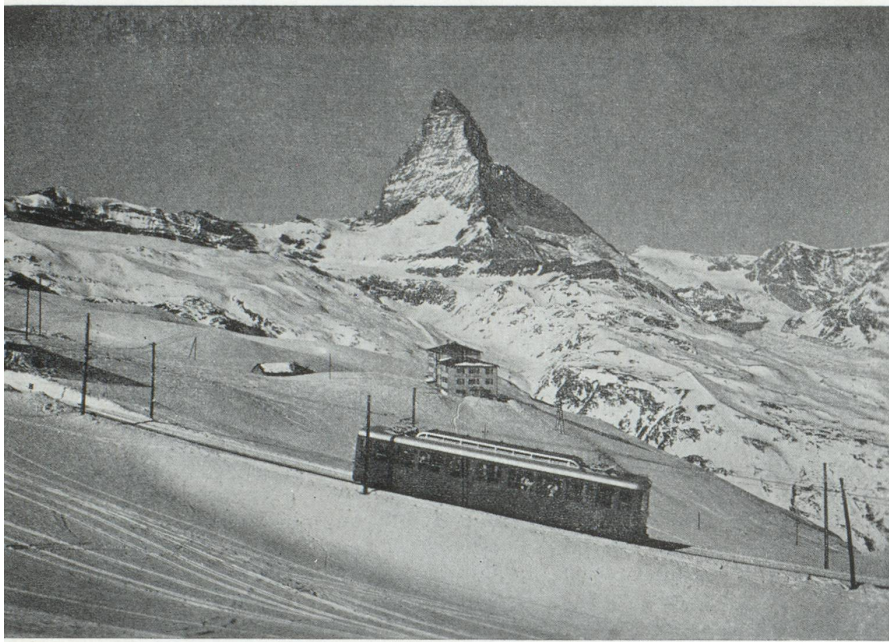
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Politique d'industrialisation dans le canton du Valais



par Henri Roh

Docteur en droit

de l'Université de Paris,

Licencié ès sciences commerciales,

Directeur de la Société

valaisanne de recherches

économiques et sociales

I. — INTRODUCTION

Le Valais est situé dans le massif rocheux des Alpes bernoises et des Alpes valaisannes, entre lesquelles coule le Rhône. Il a une superficie de 5 231 kilomètres carrés. Le sol improductif représente 49,8 % de la superficie totale.

Les seules ressources naturelles importantes sont constituées par l'énergie hydroélectrique, le bois, et il va sans dire par l'agriculture et le tourisme.

L'image de l'activité économique nous est donnée par la composition de la population telle qu'elle ressort des tableaux ci-après :

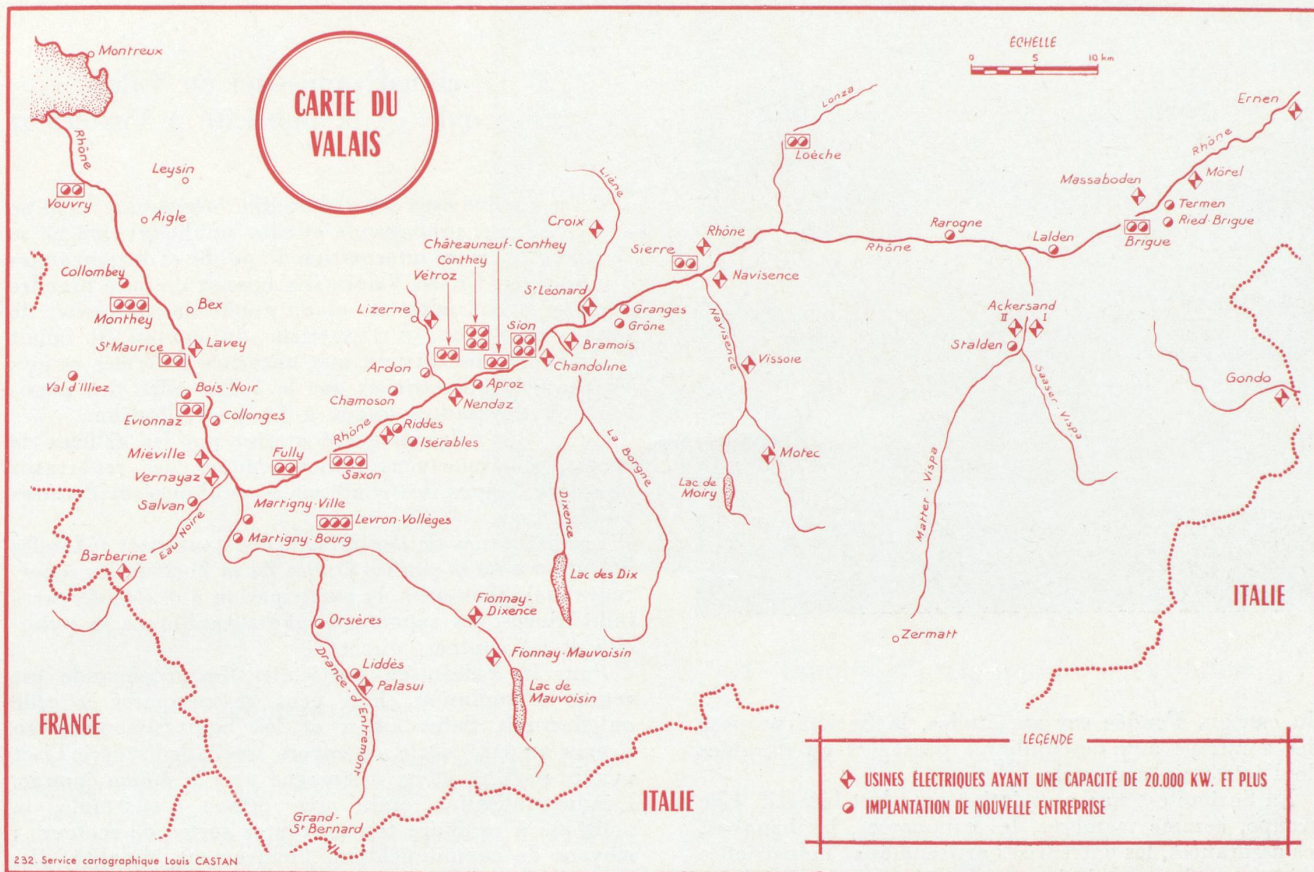
	1950		1959	
	chiffres absolus	%	chiffres absolus	%
Agriculture et sylviculture	63 273	41,90	61 000	35
Industrie et métiers .	52 545	34,80	67 500	39
Autres professions .	35 120	23,30	45 000	26
Total . . .	150 938	100	173 500	100

L'agriculture forme donc aujourd'hui le 35 % de la population totale alors qu'à la fin du siècle passé, elle en constituait les 3/4 environ.

Selon le recensement fédéral de 1955, les principales occupations en dehors de l'agriculture étaient les suivantes :

Groupes économiques	Personnes occupées	En % de l'ensemble des personnes occupées
Industrie des métiers .	14 397	30,2
Construction	14 084	29,6
Commerce de détail et transport	6 708	14,1
Hôtellerie	6 524	13,7

On constate que la construction occupe à peu près



autant de personnes que l'industrie et les métiers. Cela est dû essentiellement à la construction des grands barrages hydroélectriques, qui, lorsqu'ils seront achevés, permettront une production de 10 milliards de kWh par an.

Le rendement brut de l'agriculture peut être estimé entre 140 et 180 millions de francs suisses par an, celui de l'industrie et de la construction entre 250 et 300 millions de francs, alors que les revenus de l'hôtellerie peuvent être évalués entre 180 et 200 millions de francs.

L'activité économique cantonale accuse un déséqui-

libre économique certain. En effet, la trop grande dépendance de l'industrie électrométallurgique et électrochimique, ainsi que de l'agriculture et de la construction, provoque chaque année l'émigration de 50 % environ de l'excédent des naissances.

Aux époques de difficultés agraires et de crise dans la grande industrie et la construction, l'exode rural s'accroît.

C'est pour cette raison, que depuis une dizaine d'années, une nouvelle politique d'industrialisation a été mise sur pied en Valais.

II. — LA NOUVELLE POLITIQUE VALAISANNE D'INDUSTRIALISATION

Cette politique a été essentiellement mise en route à la suite de la crise agricole des années 1948/1950 par le Gouvernement et la Société valaisanne de recherches économiques et sociales.

1° But et organisation de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales

La Société a été fondée le 1^{er} mai 1951, elle a pour objectif de lutter contre l'exode rural et collaborer au relèvement des niveaux de vie en Valais; elle entreprend ou favorise à cette fin des études et des recherches d'ordre

économique et social; elle vise à promouvoir les recherches industrielles et la législation en leur faveur ainsi que la formation d'employés, ouvriers et techniciens spécialisés; elle étudie la réalité économique et sociale



2° Le climat industriel en Valais La propagande et la publicité à l'extérieur

Cette époque est l'ère des « public relations » : rien ne se réalise sans propagande et sans publicité; rien ne se fait sans une large information du public et des personnes à influencer. Or, en Valais, il s'agissait de faire prendre conscience aux autorités et au public des nécessités de l'industrialisation. A l'extérieur du canton, il fallait prouver aux industriels, aux autorités fédérales et aux associations industrielles que le Valais offre des possibilités intéressantes quant à l'industrialisation.

Le public valaisan a été atteint par les articles de presse, les reportages radiophoniques, les reportages photographiques, les conférences publiques et diverses publications.

Les industries de l'extérieur et les autorités fédérales ont été touchées par les études de la Société, les reportages radiophoniques, la participation à des conférences industrielles, les reportages photographiques, la publicité et les contacts directs.

Pour le Valais, en particulier, la propagande est source d'émulation. Elle peut se comparer à celle qu'effectuait Saint-Simon et les Saint-Simoniens en France au XIX^e siècle, ou encore à celle de Frédéric Liszt aux États-Unis et en Allemagne vers la même époque. L'industrialisation étant une œuvre d'ensemble, la politique à conduire touche toutes sortes de secteurs : moyens de communication, financement, fiscalité, disponibilité en matières premières, formation, main d'œuvre, débouchés, taux de l'intérêt, prix des terrains, charges sociales, stabilité politique, conditions démographiques, énergie, etc. Il est donc normal que l'on crée le courant favorable à l'industrie dans tous les milieux publics et privés de telle manière que l'industrie soit entourée d'un climat de sympathie et que l'on suscite des vocations industrielles.

du canton. Fondée sur ses études, la Société propose des solutions aux déséquilibres passagers ou durables de l'économie cantonale.

La Société est une association sans but lucratif. Elle groupe, comme membres, les commerces, les banques, les assurances, les entreprises artisanales et industrielles existantes, les associations patronales et ouvrières, les corporations de droit public (communes et canton); nous avons fait appel à l'ensemble de l'économie valaisanne. Nous sommes d'avis en effet que promouvoir l'expansion économique et l'étude de la réalité économique et sociale du canton constitue une œuvre d'intérêt général et qu'elle doit intéresser tous les secteurs de l'économie privée comme l'économie publique.

En haut : La plaine du Rhône et ses cultures fruitières

Ci-contre : Une fabrique de concentrés de fruits et cosmétiques à Châteauneuf-Contthey



Ci-contre : Vendanges valaisannes



Au bas de la page : Fabrique d'emballages en bois déroulés, destinés à la production fruitière du pays, à proximité de la ligne de chemin de fer du Simplon

3° Les commissions industrielles communales

La Suisse, pays fédéraliste, accorde une place prépondérante aux corps secondaires; une politique d'industrialisation n'a donc de chance d'aboutir qu'en touchant chaque échelon du fédéralisme : la commune, le canton et la Confédération.

Dès le début, nous avons demandé aux municipalités de constituer des commissions industrielles communales qui jouent un rôle actif dans le domaine de la pré-industrialisation et dans celui du lancement des affaires nouvelles.

Les communes mettent sur pied un plan d'aménagement prévoyant une zone industrielle. Cette dernière doit être équipée en services de base : eau, égouts, électricité, gaz, voies industrielles, écoles.

Or c'est aux municipalités qu'incombent la mise au point des éléments favorables à l'installation de l'industrie. Elles établissent notamment un inventaire des possibilités communales, inventaire qui peut se résumer comme suit :

- a) Terrains et locaux disponibles.
- b) Réseau routier.
- c) Matières premières disponibles.
- d) Approvisionnement en courant électrique et en eau.
- e) Canalisation et égouts.
- f) Main-d'œuvre masculine et féminine disponible dans les communes.
- g) Possibilités de logements pour les spécialistes et le personnel enseignant.
- h) Possibilités de perfectionnement pour la jeunesse libérée des écoles ou ayant fait un apprentissage.

D'autre part, la commune doit faire connaître les avantages qu'elle est à même d'offrir : terrains, locaux, tarifs avantageux pour l'électricité, participations même à la création d'industries nouvelles.

Les commissions locales se sont révélées extrêmement fructueuses.

4° Comité d'organisation scientifique du travail

Il ne suffit pas d'introduire des industries nouvelles, il faut encore cimenter l'union entre les nouveaux industriels et leurs cadres. C'est à cette fin qu'un Comité d'organisation scientifique du travail a été constitué. Les membres se réunissent régulièrement pour écouter des conférences et étudier en commun certains problèmes qui les intéressent.

D'autre part, une société de participation industrielles et une coopérative de vente ont été mises sur pied; toutefois, jusqu'à ce jour, elles n'ont pas encore pu déployer les effets qu'on attendait d'elles.

5° La loi sur le développement de l'industrie du 24 juin 1953

Dès le début, notre Société a provoqué la mise sur pied d'une loi sur le développement de l'industrie. Cette dernière est une loi-cadre destinée à favoriser la localisation des industries. Elle prévoit des subsides



pour la création des zones industrielles et la mise à disposition de bâtiments et de terrains industriels aux entreprises nouvelles.

D'autre part, la loi permet de soutenir par des subsides les cours d'introduction, d'adaptations et de perfectionnement professionnels. La loi autorise en outre l'État à accorder une subvention à l'Office de recherches économiques et industrielles. Ajoutons enfin que la loi des finances du 6 février 1960 autorise l'État du Valais à accorder des exonérations d'impôts cantonaux et communaux à toutes les industries nouvelles et cela pour une période de 10 ans au maximum.

6° Réalisations industrielles entre 1951 et 1959 et projets d'avenir

Rappelons tout d'abord que le canton comprend deux régions nettement distinctes : la plaine et la montagne.

Mise à part l'industrie hydroélectrique, la montagne ne peut compter que sur l'industrie utilisant les ressources locales : bois, pierre, lait; sur l'industrie légère qui emploie peu de matière première et beaucoup de main d'œuvre : horlogerie, bijouterie, confection, mécanique de précision, électronique, etc.

La plaine, grâce à la route et à la ligne du Simplon, se prête au développement de la plupart des industries suisses. En plaine, le canton a des chances dans diverses directions :

1° dans les fabrications qui utilisent soit les matières locales, soit celles de la grande industrie et de l'artisanat, ou dans celles qui sont susceptibles de leur apporter des marchandises ou des services;

2° dans les fabrications desservant le marché valaisan et qui transforment les produits agricoles;

3° dans l'industrie légère;

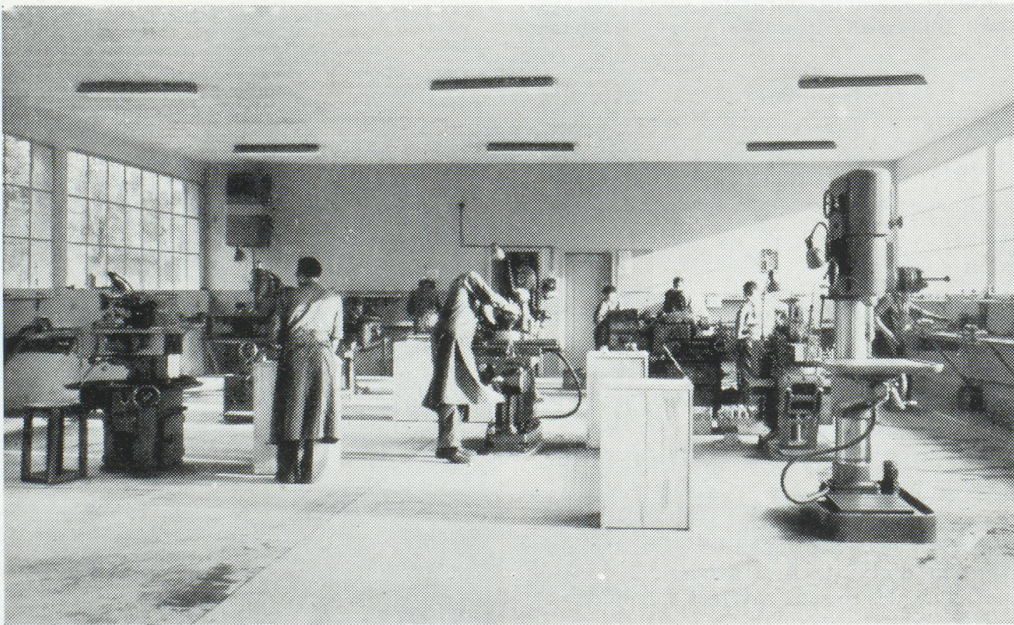
4° dans la décentralisation industrielle.

Depuis la création de l'Office, en 1951, nous avons essayé de réaliser ce programme. Mais un certain nombre de secteurs devaient attirer plus particulièrement notre attention : les constructions mécaniques légères, l'électrotechnique, la confection et l'habillement, les matières plastiques, les instruments et les appareils, l'horlogerie, le décolletage industriel, la galvanisation, le chromage, la zinguerie, les poudres de métaux, les feutres pour chapeaux, les produits pharmaceutiques, etc. C'est tout le secteur de l'industrie mi-lourde et légère qui utilise généralement peu de matière première, peu d'énergie, mais beaucoup de main-d'œuvre qualifiée et semi-qualifiée. A part, quelques grands projets, les réalisations de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales ont donc porté essentiellement sur l'industrie légère.

Un certain nombre d'entreprises ont été lancées et dirigées par des personnalités valaisannes. Mais dans plusieurs cas, spécialement dans la mécanique de précision, les produits pharmaceutiques et le travail des métaux, nous avons recherché des entrepreneurs à l'extérieur. Ce sont généralement de jeunes forces qui désiraient se lancer à leur compte. On retrouve ici la politique pratiquée par les mercantilistes, par Colbert notamment, qui appelait chez lui des tapissiers, des faïenciers, des verriers ou autres spécialistes d'Italie et des fabricants du textile de Hollande et d'Angleterre, ainsi que des spécialistes du travail des métaux de Suède.

Les investissements réalisés en Valais entre 1951 et 1959 s'élèvent entre 50 et 60 millions de francs. Ces

Vue intérieure d'un atelier de précision à Châteauneuf-Conthey





Les champs de ski de la station de Verbier

entreprises, au nombre d'une cinquantaine, occuperont à l'avenir environ 2 000 personnes.

Bien qu'un certain nombre d'entreprises soient encore exploitées sous la forme artisanale, l'augmentation a immédiatement été enregistrée par la statistique fédérale qui donne les chiffres suivants pour les dix dernières années :

Année	Établissements	Ouvriers
1950	117	6 294
1959	166	9 000

C'est la plus forte augmentation qu'ait connue le Valais au cours de ces dernières décennies.

La plupart de ces industries travaillent dans des secteurs entièrement nouveaux pour le Valais et parfois même pour la Suisse. Cela a évidemment posé des problèmes délicats puisque, dans de nombreux cas, il a fallu former la main d'œuvre pour des professions entièrement nouvelles.

Il serait fastidieux de citer la liste des entreprises créées. Signalons simplement que la grande majorité est constituée par des entreprises indépendantes et qu'un certain nombre sont des succursales de grandes entreprises suisses. Ainsi, on peut dire qu'aujourd'hui, la

plupart des grandes industries suisses ont un siège en Valais. Si l'on prend en considération les grandes industries déjà installées depuis le début du siècle, on retrouve en Valais les grands noms de l'industrie suisse : Industrie de l'aluminium à Chippis, la Lonza à Viège, la Ciba à Monthey, la fabrique de chaussures Bally à Sion, les Ateliers mécaniques Sécheron à Conthey, Ébauches S.A. à Vollèges, et Isérables, la Société des Chaux et Ciments de la Suisse Romande à Saint-Maurice, etc.

Et comme il se doit, nous avons collaboré activement durant les années 1959 et 1960 à l'installation des Raffineries du Rhône S.A. à Collombey-Aigle. On sait que des investissements seront effectués pour environ 200 millions de francs dans la raffinerie de pétrole à Collombey (Valais) et dans la centrale thermo-électrique à Aigle (Vaud).

Il est intéressant de souligner également que ces nouvelles industries sont réparties dans toutes les localités du canton. Nous réservons, si possible, à l'embouchure des vallées, des entreprises d'une certaine importance de telle manière qu'elles obtiennent la main-d'œuvre suffisante.

Henri Roh